

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 01210
Numéro SIREN : 350 108 684
Nom ou dénomination : KREMLIN DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2018 sous le numéro de dépôt 4121

29 B 210

KREMLIN DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de €80.000
Siège social : 104-108, avenue de Fontainebleau
94270 LE KREMLIN BICETRE

350 108 684 R.C.S CRETEIL

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 20 AVR. 2018
SOUS LE N° 421

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2017

COPIE CERTIFIEE CONFORME



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTIONDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 106 AVENUE DE FONTAINEBLEAU 94270 LE KREMLIN BICETREDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 3 5 0 1 0 8 6 8 4 0 0 0 1 9Néant ☐ *

						Exercice N clos le. 31/10/2017			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	43 028	AG	41 266		1 761
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP	257 366	AQ	248 192		9 174
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	1 206 895	AS	999 822		207 072
		Autres immobilisations corporelles		AT	1 878 280	AU	1 313 164		565 116
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU		CV			
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD	995 997	BE	71 926		924 071
		Prêts		BF	6 404	BG			6 404
		Autres immobilisations financières*		BH	155 614	BI			155 614
TOTAL (II)		BJ	4 543 587	BK	2 674 372		1 869 214		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	12 330	BM			12 330
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT	923 703	BU	17 849		905 854
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	34 986	BY			34 986
		Autres créances (3)		BZ	824 020	CA	35 409		788 611
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	1 434 154	CG			1 434 154	
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	125 159	CI			125 159	
	TOTAL (III)		CJ	3 354 354	CK	53 258		3 301 096	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	7 897 941		1A	2 727 630		5 170 311	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilités :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS KREMLIN DISTRIBUTION		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 80 000...)			DA	80 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	8 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	977 400	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	437 287	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	28 069	
	TOTAL (I)			DL	1 530 757	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	80 000	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	80 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	679 915	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	148 012	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 991 043	
	Dettes fiscales et sociales			DY	671 434	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	20 885	
	Autres dettes			EA	45 980	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	2 283	
TOTAL (IV)			EC	3 559 553		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5 170 311		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	3 044 984
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	7 973	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS KREMLIN DISTRIBUTION						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	25 219 962	FB		FC	25 219 962	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	1 951 180	FE		FF	1 951 180
			FG	535 683	FH		FI	535 683
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	27 706 826	FK		FL	27 706 826	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	10 733	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	119 534	
	Autres produits (1) (11)					FQ	9 202	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	27 846 296
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	21 713 032	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	51 879	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	65 512	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(8 272)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 789 610	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	259 612	
	Salaires et traitements*					FY	1 459 220	
	Charges sociales (10)					FZ	532 119	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	235 227	
			- dotations aux provisions*			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	17 849		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)				GE	19 776		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	27 135 567
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	710 728	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH	6 246	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI	99	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	188	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 987	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	3 175	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 830	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	5 830	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 655)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	714 220	

Désignation de l'entreprise		SAS KREMLIN DISTRIBUTION		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	11 126		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	7 905		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	19 032		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 161		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	10 385		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	19 370		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	31 917		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(12 885)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	128 559		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	135 489		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	27 874 750		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	27 437 463		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	437 287		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	32 387	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	2 138	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	331	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	35 680	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	682	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales				2 161		
	Amortissements dérogatoires				19 370		
Cession de titre				10 386	11 126		
Amortissements dérogatoires					7 906		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

Règles et méthodes comptables

SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2017, dont le total est de 5 170 311 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 437 287 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2016 au 31/10/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 29/11/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les marchandises en stock sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Participations, titres immobilisés et valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché de fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondant n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 73 213 euro a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS KREMLIN DISTRIBUTION**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	43 028	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	76 681	KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	180 684	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 179 720	KT		KU	27 175	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 374 412	KW		KX	63 875	
		Matériel de transport*				KY	105 936	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	330 512	LC		LD	9 281	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH	46 050	LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	3 293 997	LO		LP	100 331
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
	Autres participations						8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés						1P	985 907	1R		1S	20 475
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	162 919	1U		1V	
	TOTAL IV						1Q	1 148 826	1R		1S	20 475
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	4 485 852	0H		0J	120 806	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des imunobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	43 028	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	76 681	MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	180 684	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	1 206 895	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	1 438 287	MO
		Matériel de transport			IV		MP	5 736	MQ	100 200	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	339 793	MU
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY	46 050	MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IV	46 050	NG	5 736	NH	3 342 542	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W	
	Autres participations			I0		0X		0Y		0Z	
	Autres titres immobilisés			I1		2B	10 385	2C	995 997	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	900	2F	162 019	2G	
	TOTAL IV			I3		NJ	11 285	NK	1 158 016	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	46 050	0K	17 021	0L	4 543 587	0M		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/10/2017

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice. [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS KREMLIN DISTRIBUTION</u>										Néant ☐ *				
CADRE A														
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	35 799	PF	5 467	PG		PH	41 266				
Terrains			PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui		PR	76 681	PS		PT		PU	76 681				
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	170 383	PW	1 126	PX		PY	171 510				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	920 881	QA	78 941	QB		QC	999 822				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	990 746	QE	91 630	QF		QG	1 082 376				
	Matériel de transport		QH	18 650	QI	20 040	QJ	5 736	QK	32 954				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	159 812	QM	38 020	QN		QO	197 833				
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT					
TOTAL III			QU	2 337 155	QV	229 759	QW	5 736	QX	2 561 179				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	2 372 955	ØP	235 227	ØQ	5 736	ØR	2 602 446				
CADRE B														
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7	7 905	T8		T9	(7 905)
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7	19 370	V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2		X3	19 370	X4		X5		X6	7 905	X7		X8	11 464
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						N0	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ	19 370	NR		NS		NT	7 905	NU		NV	11 464
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	19 370	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	7 905	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	11 464		
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations							SP		SR					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS KREMLIN DISTRIBUTIONNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	16 604	TM	19 370
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		TN	7 905
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		TK	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TL	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	16 604	TS	19 370
	Provisions pour litiges	4A	80 000	4B	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	20 000	5W	
	TOTAL II	5Z	100 000	TV	
				TW	20 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	6A		6B	
		6E		6F	
		02		03	
		9U		9V	
		06	71 926	07	
	Sur stocks et en cours	6N	33 644	6P	17 849
	Sur comptes clients	6T		6U	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	65 619	6Y	
	TOTAL III	7B	171 189	TY	17 849
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	287 793	UB	37 219
				UC	91 759
				UD	233 253
				UE	17 849
				UF	83 854
				UG	
				UH	
				UI	
				UJ	19 370
				UK	7 905
				UL	
				UM	
				UN	
				UO	
				UP	
				UQ	
				UR	
				US	
				UT	
				UV	
				UW	
				UX	
				UY	
				UZ	
				VA	
				VB	
				VC	
				VD	
				VE	
				VF	
				VG	
				VH	
				VI	
				VJ	
				VK	
				VL	
				VM	
				VN	
				VO	
				VP	
				VQ	
				VR	
				VS	
				VT	
				TV	
				TW	
				TX	
				TY	
				UZ	
				VA	
				VB	
				VC	
				VD	
				VE	
				VF	
				VG	
				VH	
				VI	
				VJ	
				VK	
				VL	
				VM	
				VN	
				VO	
				VP	
				VQ	
				VR	
				VS	
				VT	
				TV	
				TW	
				TX	
				TY	
				UZ	
				VA	
				VB	
				VC	
				VD	
				VE	
				VF	
				VG	
				VH	
				VI	
				VJ	
				VK	
				VL	
				VM	
				VN	
				VO	
				VP	
				VQ	
				VR	
				VS	
				VT	
				TV	
				TW	
				TX	
				TY	
				UZ	
				VA	
				VB	
				VC	
				VD	
				VE	
				VF	
				VG	
				VH	
				VI	
				VJ	
				VK	
				VL	
				VM	
				VN	
				VO	
				VP	
				VQ	
				VR	
				VS	
				VT	
				TV	
				TW	
				TX	
				TY	
				UZ	
				VA	
				VB	
				VC	
				VD	
				VE	
				VF	
				VG	
				VH	
				VI	
				VJ	
				VK	
				VL	
				VM	
				VN	
				VO	
				VP	
				VQ	
				VR	
				VS	
				VT	
				TV	
				TW	
				TX	
				TY	
				UZ	
				VA	
				VB	
				VC	
				VD	
				VE	
				VF	
				VG	
				VH	
				VI	
				VJ	
				VK	
				VL	
				VM	
				VN	
				VO	
				VP	
				VQ	
				VR	
				VS	
				VT	
				TV	
				TW	
				TX	
				TY	
				UZ	
				VA	
				VB	
				VC	
				VD	
				VE	
				VF	
				VG	
				VH	
				VI	
				VJ	
				VK	
				VL	
				VM	
				VN	
				VO	
				VP	
				VQ	
				VR	
				VS	
				VT	
				TV	
				TW	
				TX	
				TY	
				UZ	
				VA	
				VB	
				VC	
				VD	
				VE	
				VF	
				VG	
				VH	
				VI	
				VJ	
				VK	
				VL	
				VM	
				VN	
				VO	
				VP	
				VQ	
				VR	
				VS	
				VT	
				TV	
				TW	
				TX	
				TY	
				UZ	
				VA	
				VB	
				VC	
				VD	
				VE	
				VF	
				VG	
				VH	
				VI	
				VJ	
				VK	
				VL	
				VM	
				VN	
				VO	
				VP	
				VQ	
				VR	
				VS	
				VT	
				TV	
				TW	
				TX	
				TY	
				UZ	
				VA	
				VB	
				VC	
				VD	
				VE	
				VF	
				VG	
				VH	
				VI	
				VJ	
				VK	
				VL	
				VM	
				VN	
				VO	
				VP	
				VQ	
				VR	
				VS	
				VT	
				TV	
				TW	
				TX	
				TY	
				UZ	
				VA	
				VB	
				VC	
				VD	
				VE	
				VF	
				VG	
				VH	
				VI	
				VJ	
				VK	

Désignation de l'entreprise : SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP	6 404	UR		US	6 404			
	Autres immobilisations financières	UT	155 614	UV		UW	155 614			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	322		322					
	Autres créances clients	UX	34 664		34 664					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY	8 962		8 962					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 005		2 005					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	137 310		137 310				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP							
	Groupe et associés (2)	VC	308 519		308 519					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	367 221		367 221					
	Charges constatées d'avance	VS	125 159		125 159					
	TOTAUX		VT	1 146 184	VU	984 165	VV	162 019		
RENOIS	(1) Montant des	VD								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE	900							
		VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	7 973		7 973						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	671 942		231 550		440 392				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	87 121		12 944		74 177				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 991 043		1 991 043						
Personnel et comptes rattachés		8C	321 185		321 185						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	269 897		269 897						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	37 768		37 768						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	42 583		42 583						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	20 885		20 885						
Groupe et associés (2)		VI	60 890		60 890						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	45 980		45 980						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	2 283		2 283						
TOTAUX		VY	3 559 553	VZ	3 044 984		514 569				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	189 048	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	230 832	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

KREMLIN DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée au capital de €80.000

Siège social : 104-108, avenue de Fontainebleau

94270 LE KREMLIN BICETRE

350 108 684 R.C.S CRETEIL

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2017 ET RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU VENDREDI 13 AVRIL 2018

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2017, s'élevant à €437.287,19, dont €73.213 au titre du CICE, de la manière suivante :

- à distribuer, aux associés, à titre de dividendes la somme de €270.000,
- le solde, soit €167.287,19 à la réserve facultative, dont €73.213 de CICE.

En conséquence, chaque action donne droit à son titulaire à un dividende de €54.

Les dividendes distribués sont payables au siège social, à compter de ce jour.

Nous vous rappelons que sur le plan fiscal et social, conformément aux dispositions légales en vigueur et notamment la Loi de Finances pour 2018:

1 - les associés personnes physiques fiscalement domiciliés en France, sont soumis au prélèvement forfaitaire unique (PFU) dit « flat tax » de 30 % regroupant :

*le prélèvement relatif à l'impôt sur le revenu de 12,80 %, sous réserve de dispense si le revenu fiscal de l'avant dernière année est inférieur à €50 000 pour les personnes célibataires, divorcées ou veuves et à €75 000 pour les couples soumis à imposition commune.

*les prélèvements sociaux de 17,20 %, les deux étant prélevés à la source lors de la distribution de dividendes.

2 - Toutefois, lors de leur déclaration de revenus, les associés pourront opter pour une imposition de leurs dividendes, au barème progressif de l'impôt sur le revenu ; ce qui donnera lieu à l'abattement de 40 % sur la totalité du montant de leurs dividendes.

Cette option sera expresse et irrévocable et portera sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances.

Le prélèvement forfaitaire de 12,80 % versé lors de la distribution de dividendes s'imputera sur l'impôt sur le revenu de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; s'il excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à €8.000, soit à 10 % du capital social,
- la réserve facultative est portée de €977.400,73 à €1.144.687,92, dont €279.910 de CICE.

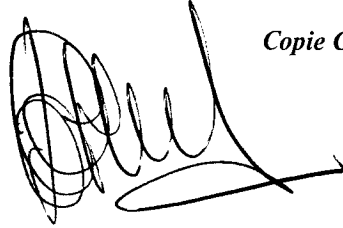
En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte des sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois derniers exercices précédents, à savoir :

- par décision de l'Assemblée Générale en date du 1^{er} avril 2015, la somme de €170.000, soit un dividende de €34 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.



- par décision de l'Assemblée Générale en date du 20 avril 2016, la somme de €170.000, soit un dividende de €34 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.
- par décision de l'Assemblée Générale en date du 24 avril 2017, la somme de €270.000, soit un dividende de €54 par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Copie Certifiée Conforme

MARCOLLA et ASSOCIÉS

Commissaire aux Comptes

S.A. Au capital de 50 000 €

12, Rue Jouffroy d'Abbans - 75017 PARIS

SIRET 403 287 303 00016 - APE 6920 Z

SAS KREMLIN-DISTRIBUTION

104-108, avenue de Fontainebleau

94270 LE KREMLIN-BICETRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2017
--



SAS KREMLIN-DISTRIBUTION

106, avenue de Fontainebleau

94270 LE KREMLIN-BICETRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 octobre 2017

A l'assemblée générale ordinaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 11 avril 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société KREMLIN-DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} novembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à



l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à PARIS
Le 22 mars 2018

MARCOLLA et ASSOCIES


~~Jean-Pierre MARCOLLA~~
Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

SAS KREMLIN DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2017, dont le total est de 5 170 311 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 437 287 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2016 au 31/10/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 29/11/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les marchandises en stock sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Participations, titres immobilisés et valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire s'apprécie au regard des perspectives économiques, de la situation nette corrigée des éléments d'actif et de passif, et le cas échéant, d'une valeur de marché de fonds de commerce correspondant à l'activité de la filiale concernée.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondant n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)



Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 73 213 euro a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 029			43 029
Immobilisations incorporelles	43 029			43 029
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	76 682			76 682
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	180 684			180 684
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 179 720	27 175		1 206 895
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 374 413	63 875		1 438 288
- Matériel de transport	105 936		5 736	100 200
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	330 512	9 281		339 793
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	46 050		46 050	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 293 997	100 331	51 786	3 342 542
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	985 907	20 475	10 385	995 997
- Prêts et autres immobilisations financières	162 919		900	162 019
Immobilisations financières	1 148 826	20 475	11 285	1 158 016
ACTIF IMMOBILISE	4 485 852	120 806	63 071	4 543 587

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	35 799	5 467		41 267
Immobilisations incorporelles	35 799	5 467		41 267
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	76 682			76 682
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	170 384	1 127		171 510
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	920 881	78 942		999 823
- Installations générales, agencements aménagements divers	990 746	91 630		1 082 377
- Matériel de transport	18 651	20 040	5 736	32 955
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	159 812	38 021		197 833
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 337 156	229 760	5 736	2 561 180
ACTIF IMMOBILISE	2 372 955	235 227	5 736	2 602 446

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 146 185 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	6 404		6 404
Autres	155 615		155 615
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	34 986	34 986	
Autres	824 020	824 020	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	125 159	125 159	
Total	1 146 185	984 165	162 019
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	900		

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	19 910
Autres créances	172 938
Disponibilités	53
Total	192 901

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	71 926			71 926
Stocks	33 644	17 849	33 644	17 849
Créances et Valeurs mobilières	65 619		30 210	35 409
Total	171 189	17 849	63 854	125 184
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		17 849	63 854	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 80 000,00 euro décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 16,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	5 000	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	5 000	16,00

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	16 605	19 370	7 906	28 069
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	16 605	19 370	7 906	28 069
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		19 370	7 906	

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	80 000				80 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	20 000		20 000		
Total	100 000		20 000		80 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			20 000		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 559 554 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	7 973	7 973		
- à plus de 1 an à l'origine	671 942	231 550	440 392	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	87 121	12 944	74 177	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 991 043	1 991 043		
Dettes fiscales et sociales	671 435	671 435		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 885	20 885		
Autres dettes (**)	106 871	106 871		
Produits constatés d'avance	2 283	2 283		
Total	3 559 554	3 044 984	514 569	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	189 048			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	230 832			
(**) Dont envers les associés	60 891			

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 095
Emprunts et dettes financières divers	615
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	391 711
Dettes fiscales et sociales	564 286
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	45 980
Total	1 010 687

Autres informations

Notes sur le bilan

Effets de commerce

	Montant représenté par des effets de commerce
Avances et acomptes sur immobilisations Immobilisations financières	
Total Immobilisations	
Avances et acomptes versés sur commandes Créances clients et comptes rattachés Autres créances	
Total Créances	
Total Trésorerie	
Emprunts Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	178 467
Total Dettes	178 467

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation Charges financières Charges exceptionnelles	125 111 48
Total	125 159

Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Montant
Produits d'exploitation	2 283
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	2 283

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/10/2017
Ventes de marchandises	25 219 963
Production vendue de biens	1 951 180
Production vendue de services	535 683
TOTAL	27 706 827

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 331 euro

Montant compris dans les produits financiers : 2 138 euro

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	2 161	
Amortissements dérogatoires	19 370	
Cession de titre	10 386	11 127
Amortissements dérogatoires		7 906
TOTAL	31 917	19 033

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	437 287
+ Impôts sur les bénéfices	135 489
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	572 776
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	11 465
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	584 241

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	714 221	184 101	530 120
+ Résultat exceptionnel	-12 885	-3 908	-8 977
- Participations des salariés	128 559	44 704	83 855
Résultat comptable	572 776	135 489	437 287

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 34 823 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	28 069
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	28 069
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	132 539
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	132 539
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Montant de la créance future	34 823
(A - B - C - D) * 33 1/3 %	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/11/2007, la société SAS KREMLIN DISTRIBUTION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS KREMCETRE.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

La société KREMCETRE (tête de groupe) se constitue comme seule redevable de l'impôt sur les sociétés, en application des articles 223 A et 223 U du Code Général des Impôts.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- charge de l'exercice = 211 244 euros.

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 55 personnes dont 4 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	8	
Employés	45	
Ouvriers		
Total	55	

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
<i>Engagements financiers</i>	4 474 087
Avals et cautions	4 474 087
Engagements en matière de pensions	145 482
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	4 619 569
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	343 020

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 145 482 euro

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises a notamment été affecté à des efforts en matière d'investissement, de formation, .